## SITUATIONS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES L'ACCUEIL 2012-2017 Mbre de Jemmes 118 118 118 118 Semaistre 1 Semaistre 2 Diambre 2013 Diambre 2013 Diambre 2013 Diambre 2013 Diambre 2013 Diambre 2017 Semaistre 2

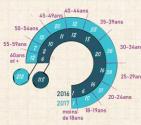
### 13 Etablissements de la 82 Elles-même, sur le conseil d'une autre bénéficiaire 40 Services publique 40 Services ministériels 48 Associations de la société civile tunisienne et organisations internationales et non

### LES NATIONALITES

Alors qu'en 2016 BEITY s'est chargée du la cas de 12 femmes, migrantes, exilées ou réfugiées venant de Syrie (02), de Côte d'Ivoire (03) de Libye (04), d'Algérie (02), des Pays-Bas (01), elle s'est chargée en 2017 du cas de 20 femmes où les Subsahariennes tiennent le haut du tableau avec 10 femmes Ivoiriennes, 01 du Soudan et 01 du Malí : Les autres se répartissant entre l'Algérie (03), la Lybie (02), la Syrie (01), le Bengladesh (01) et les Pays Bas (01)

### 

### LES TRANCHES D'AGES



Il ressort du tableau comparatif, que si les moins de 30 ans représentent une forte proportion de 33.05 % en 2016 atteignant 36.96% en 2017, c'est plutôt dans la 30-34ans tranche d'âge 30-49 ans que se situe le plus fort taux de fréquentation de BEITY. Il est respectivement de 51.8% en 2016 et 25-29ans de 46.91 en 2017. C'est en effet dans cette tranche d'âge, que les femmes se retrouvent à une « période » critique de leur cycle de vie comme le montrent les situations croisées du point 5.

### LES NIVEAUX DE SCOLARISATION



Le niveau de scolarisation du public de BEITY reste très bas et atteste à sa manière du fléau des décrochages scolaires et de l'analphabétisme chez les femmes. Il est à relever qu'aussi bien en 2016 qu'en 2017, le taux des non scolarisées et/ou déscolarisées au primaire atteint respectivement 37% et 41%, dépassant la moyenne nationale de l'analphabétisme - déjà fort élevée- fixée à 25.6% pour les femmes et 12.8% pour les hommes.

### EMPLOIS ET ACTIVITES



### SITUATIONS MATRIMONIALES

Situation des parents (sur declaration)	2016	2017	
En couple (mariés)	28	65	
Divorcées	21	26	
En cours de divorce	7	5	
Séparées (mariées mais vivant seules)	18	26	
Célibataires sans enfants	22	42	
Célibataires avec enfant	16	39	
Veuves	6	9	
TOTAL	118	212	

Say

Comme l'atteste le tableau ci-dessus, la très grande majorité du public de BEITY est représentée par des femmes assumant seules les charges de la famille et des enfants. Les situations de ruptures et d'isolement sont fréquentes notamment pour divorces, séparation de fait, célibat, maternité hors mariage, veuvage. Toutes les études montrent que l'isolement social des femmes est un facteur multiplicateur de risques quand il est combiné au nombre d'enfants à charge, à la précarité des conditions d'instruction, de travail, de logement et de couverture sociale. Les croisements ci après en témoignent

Nombre d'enfants	Maniées	More Célibataire	Disorcées	Séparées	Veuves	En cours de divorce
Aucun	- 8	1 grossesse	8	0	2	
1 enlant	8	27	5	8	3	- 1
2 enfants	22	4	8	14	3	3
3 cufants	13	4	4	3	1	1
4 enfants	12	3	1	1	0	0 -
5 culants	1	0	0	0	- 0	0
7 culante	-1_	0	0	0	-0	0
- Total	65	39	26	26	- 9	5



### SITUATION MATRIMONIALE / EMPLOI

Situation matrimoniale	Maries	Mine Odlibataine	e distanta	Dissortica	Separice	Nemes	Ex cours
Foyer et/ou arrêt de travail et chômage	40	30	33	14 -	19	8	4
Ménage et travaux «domestiques»	6	2	2	3	3	0	0
services et commerces dans le secteur informel et ou indépendant	5	2	1	3	2	0 -	1
Agent-ouvrière salariée du secteur privé	6	0	1	2	2	0	0
Agent-ouvrière salariée du secteur public	3		1	0	0	1	0
Enseignante / ingénieur	- 4	0	1	1	- 0	0	0
Travail du sexe	0	3	2	2	0	0	0
Mendicité -	2	-	0	0	0	0	0
Etudiante	0	2	1	0	0	0	0
TOTAL	65	39	42	26	26	9	5

### HABITAT ET LOGEMENT

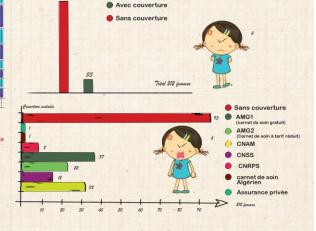






### PROTECTION SOCIALE

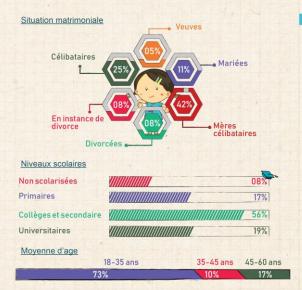
Le plus paradoxal est que la population la plus défavorisée est loin de bénéficier des dispositifs de protection sociale à qui il est reproché des défaillances de ciblage comme le montre le tableau suivant.



# ETAT DE SANTE Santé physique et morale 151 54 Malacie chronique Haudicap physique 168 non 128 non 138 non 148 non 158 non 158 non 168 non 168 non 178 non 188 n

## Données démographiques des femmes en hébergement Tunisiennes Enfants tunisien Femmes de nationalités Strangeres Nourrissons étrangés Nourrissons tunisiens Etat des admissions et des sorties Moyeune d'admission 2 à 3 | mois Types d'hébergement 1 mois 1 mois

L'ESPACE D'HEBERGEMENT SIDI ALI AZOUZ



### **VIOLENCES DE GENRE**

sur les 212 femmes en 2017, 180 soit 84,9% déclarent avoir été victimes d'une des formes de violence : physiques, psychologiques, sexuelles, économiques.

Violences psychologiques



### 138 =76,66% des FVV

Les violences psychologiques à l'égard des femmes sont désormais incriminées par la nouvelle **loi 2017/58** qui les définit comme :

« toute agression verbale, telle que la diffamation, l'injure, la contrainte, la menace, l'abandon, la privation des droits et des libertés et l'humiliation, la négligence, la raillerie, le rabaissement et autres actes ou paroles affectant la dignité humaine de la femme ou visant à l'intimider ou à la dominer ».

humaine de la femme ou visant à l'intimider ou à la dominer ».

Dans les relations conjugales et entre partenaires ces actes de violences sont désormais sanctionnés au titre du nouvel article. 224 (bis)

### Violences économiques



Les violences économiques recoupent dans divers cas les situations de traite et d'exploitation économique. Les plus fréquentes sont le non entretien volontaire de la famille et l'état d'abandon qui s'en suit et qui précipitent les femmes qui les subissent dans le dénuement le plus total et la détresse extrême.

### Violences économiques



Les violences et les abus sexuels, de 18,88 % ici, s'accompagnent le plus souvent des autres formes de violences. Les femmes et en particulier les enfants en gardent un traumatisme indélébile et imprescriptible malgré les accompagnements en réhabilitation de soi et les soutiens psychologiques. C'est ce qui autorise la critique de la loi 2017/58 sur, le maintien des délais de prescription de l'action publique qui courent à compter de la majorité alors même que pour les crimes de torture la prescription a été levée. Autres dénis de la loi, le viol conjugal dont pourtant se plaignent fréquemment les femmes.

### Violences physiques et leurs auteurs **MOBILISATION ET PRISE EN CHARGE** Concernant les violences physiques, elles se manifestent sous toutes les formes d'agressions comme elles atteignent les proportions les plus importantes avec 81,11% de victimes soit 149 femmes sur 180 : coups, brulures, blessures, HEBERGEMENTS ET LOGEMENTS fractures, strangulations, empoisonnement, morsures. Les séquelles sont difficiles à panser et les femmes en gardent parfois les stigmates à jamais. Les auteurs - Le partenaire : 130 L'époux dans 91 cas, le partenaire intime dans 19, l'ex-époux (15),l'ex-partenaire (04), le fiancé (01) 72 Le frère (21), le père (16), la mère (07), le beau père (01), la famille (22), L'ex famille par alliance(04), la famille d'accueil (01) des inconnus (16) mais aussi le bailleur (05) l'employeur(10), les agents de LES ACTIONS D'APPUI AUX ENFANTS services publics et sanitaires (07), les milices (01). Les plaintes 81,11% 63% oui non 13 01 7 JUIN 16 2017 ACCOMPAGNEMENT SOCIAL EN COORDINATION PRISE EN CHARGE JURDIQUE LEGALE **AVEC D'AUTRES STRUCTURES** ET JUDICIAIRE Suivi pour inscription au



